

**Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 626 000 francs, d'un crédit de 676 300 francs (option I) et d'un crédit de 909 460 francs (option II), soit au total 11 211 760 francs, destinés à la réfection partielle, à la mise en conformité, au remplacement complet de l'installation d'éclairage et au remplacement des aérothermes pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.**

**Rapport de Mme Gisèle Thiévent.**

La commission des travaux s'est réunie à quatre reprises, sous la présidence de Mme Béatrice Graf Lateo, pour traiter cet objet, soit les 14 et 28 mars, le 25 avril et le 24 mai 2007.

Les notes de séances ont été prises par Mme Ursi Frey, que la rapporteuse remercie.

#### **Séance du 14 mars 2007**

*Audition de M. André Hediger, maire de la Ville de Genève, chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de MM. Yves Nopper, directeur du département, Philippe Voirol, chef du Service des sports, Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine architectural, Jean-Michel Perrin, adjoint technique au Service des bâtiments, Jean-Marc Santines, adjoint de direction du Service de l'énergie, Patrick Devanthery, architecte*

Présentation de la proposition par M. André Hediger, magistrat chargé du département des sports et de la sécurité.

#### Historique du projet de rénovation de l'intérieur de la patinoire des Vernets

Les premières discussions avec le Genève-Servette Hockey Club remontent à mai 2001. Le club était alors en ligue B. Le président de l'époque a proposé à M. Hediger d'examiner les possibilités d'améliorer la patinoire si le club devait monter en ligue A (tribunes, zone VIP, etc.). Les services de la Ville de Genève et M. Perrin ont étudié la question. Une nouvelle discussion a eu lieu le 21 mars 2002 avec le Genève-Servette Hockey Club, toujours en ligue B. A la fin de 2003, le club est monté en ligue A.

Un premier crédit a été proposé et voté en juin 2002 (proposition PR-213) pour un projet de modification des tribunes situées derrière les buts. Ces gradins en bois ont été ajoutés provisoirement après la construction de la patinoire (du provisoire qui dure). Il est urgent de les renforcer. Des contrôles se font chaque année et le service de sécurité réaffirme à chaque fois qu'il faut des tribunes plus solides. Les services

cantonaux ont, en outre, demandé de séparer les W.-C. des supporters de ceux des autres spectateurs.

### Recours de la Société d'art public

La Société d'art public a fait opposition à ce projet et l'a bloqué par deux recours. La Ville de Genève aurait pu s'opposer à cette prise de position, mais le Conseil administratif a préféré entrer en discussion. Le premier projet enlevait effectivement la visibilité à l'intérieur et n'était pas en accord avec l'esthétique de la patinoire.

Un nouveau projet a été préparé (proposition PR-299), d'un prix plus élevé. Ce crédit s'ajoute à celui initialement prévu. Finalement, les premier et deuxième crédits ont été renvoyés au Conseil administratif, au département concerné, et un nouveau projet exigé. Le nouveau dossier a été déposé et il a été approuvé. L'autorisation de construire est en force.

*(Pour plus de précisions, se référer au texte de la proposition ainsi qu'à la liste des crédits votés pour la patinoire annexée au présent rapport.)*

### Résumé des arguments de la Société d'art public

L'architecture moderne est validée depuis peu: la patinoire est un symbole de la modernité de ce qui était conçu et construit à l'époque de ce côté de l'Arve. La Société d'art public a entrepris de nombreuses démarches auprès du département cantonal pour classer la patinoire, mais l'Etat ne semble pas pressé de se prononcer. Dès les années 1990, des règlements favorables à de tels classements ou protection ont été établis. Le Conseil administratif a accepté, dans un premier temps, l'idée de la protection, pas encore enregistrée pourtant à ce jour. La Ville s'est engagée à étudier le bâtiment. Le projet a été revu pour répondre à certaines critiques, dont l'une était que le bâtiment avait subi des interventions depuis cinquante ans et qu'il convenait de reprendre les choses de zéro. Un projet complet a donc été refait.

### *Questions des commissaires*

Où en sont les démarches de classement du bâtiment?

La Société d'art public avait bloqué le dossier. Le fait de le revoir a permis de reprendre le travail, mais rien n'a bougé.

M. Perrin présente des prises de vue de l'état du bâtiment et apporte quelques explications supplémentaires. Le fait que c'est effectivement l'ascension du Servette Hockey Club qui est à l'origine du projet est réaffirmé. Au début, l'unique modification envisagée était celle des aménagements pour ce club, donc l'adaptation aux normes de la ligue A. Actuellement court une autorisation provisoire d'exploitation pour la ligue A, à renouveler chaque année. Depuis quatre ans, une mise en demeure peut être crainte, ce qui imposerait une limite au nombre de spectateur-trice-s.

Quelques vues de l'intérieur sont présentées (cabines pour la TV, locaux techniques et des speakers, sonorisation, etc.). Une vision longitudinale des gradins permet d'apercevoir de nombreux éléments provisoires, ainsi que l'espace VIP et la partie

des vestiaires pour les écoles qui viennent à la patinoire. Les gradins, en partie cachés par d'autres éléments, sont présentés de même que des cloisons pour séparer les différentes catégories de spectateurs, ainsi que le mirador et une partie du sous-sol. Sur un autre plan figurent les parties sur lesquelles on interviendra, dont les gradins.

Deux options sont présentées concernant l'éclairage. Il faut changer certaines lampes chaque année pour un coût de 15 000 francs. L'option II présente les autres éléments à remplacer et les interventions sur le côté voirie. Un tiers des aérothermes est actuellement hors service.

M. Devanthery, architecte, trouve la patinoire, qui n'a pas coûté cher, magnifique et peu banale. La structure métallique est extraordinaire. Les gradins créent un espace aérien et abstrait très intéressant. On a, à Genève, quelques bâtiments de très grande qualité, par exemple l'immeuble Clarté, l'auditorium Ardit, la Potinière et d'autres qu'il faudrait mettre en valeur, ce qui n'a pas été fait avec la patinoire. Divers éléments intéressants ne sont même plus visibles. M. Devanthery les décrit. Sur le plan architectural, il ne faut pas grand-chose pour retrouver la qualité de cette patinoire.

M. Nopper, qui a mené ce projet depuis le début, est très heureux qu'un accord formel ait été trouvé avec la Société d'art public et que cet accord réponde également aux normes des sponsors. Ce projet revalorise le bâtiment et répond à diverses contraintes, également celles liées aux retransmissions télévisées des événements.

Quel est l'état de la structure porteuse de la patinoire? Le bâtiment n'est toujours pas classé. On pourrait également le démolir et le reconstruire à l'identique, comme on devra probablement le faire avec la maison Clarté de Le Corbusier.

Les structures de l'immeuble Clarté et de la patinoire peuvent encore tenir cent ans. Elles ne poseront pas de problème. Pour l'enveloppe, c'est l'entretien qui coûte cher. Les intempéries dégradent l'extérieur des bâtiments, pour la patinoire comme pour d'autres bâtiments de cette époque (carbonatation). A la patinoire, où le béton est en bon état, la carbonatation a été traitée dix ans auparavant, mais il faudra de nouveau intervenir. L'installation frigorifique, d'une durée de vie de vingt-cinq ans environ, a également été refaite. La piste de glace est d'origine.

Un commissaire libéral remarque que l'édifice est intéressant, mais qu'en termes de qualité des spectacles c'est la plus mauvaise de Suisse, pour le hockey également.

M. Voirol n'est pas d'accord: il est vrai que, lorsque la température extérieure est élevée, la qualité est moyenne. Cependant, renseignements pris concernant la qualité de la glace pour la ligue A, elle est identique ailleurs en Suisse.

### Crédits antérieurs votés pour la patinoire

Quel est l'historique de tous les crédits déjà votés et des coûts engagés dans le passé? Faut-il continuer à la réparer ou en construire une nouvelle? Qu'est-ce qui a été organisé dans cette patinoire en dehors des sports liés à la glace?

Les crédits votés par le passé sont: un premier crédit de 3 millions de francs, puis un deuxième crédit de 13 millions pour une révision de la patinoire couverte. Ensuite, un troisième crédit de 347 000 francs, en 1997, pour des travaux d'entretien et de sécurité, et un quatrième crédit de 300 000 francs en janvier 2002. Enfin, un cinquième crédit pour une réfection partielle de la patinoire intérieure de 4 millions. *(Voir liste des crédits et liste des manifestations annexées au rapport.)*

Concernant les différents crédits, en 2002 seulement 1 million de francs ont été dépensés alors que 4 millions ont été demandés.

Quel est le nombre de spectateurs que la patinoire peut recevoir?

La capacité d'accueil de la patinoire est de 6781 places au maximum.

Le commissaire libéral demande si la dérogation de la ligue suisse est en ordre.

Oui, elle est ferme et définitive.

### Energie: économie, consommation, Agenda 21

Selon M. Santines, adjoint de direction du Service de l'énergie, l'état de l'enveloppe du bâtiment a été examiné, afin de quantifier le bâtiment sur le plan de la consommation d'énergie. La patinoire est le plus gros consommateur de toute la zone des Vernets. Une étude est en cours qui devra déterminer ce qu'il est possible d'entreprendre pour remédier à cela.

La patinoire est un gouffre énergétique. Ce projet n'améliore pas cette situation. Pourquoi?

Le fait d'intervenir au niveau des aérothermes et d'installer un nouvel équipement permettra d'économiser un peu d'énergie. Il est vrai que la performance du bâtiment ne sera pas améliorée. Le système d'éclairage actuel n'est pas mauvais, mais il sera amélioré. Des systèmes de régulation permettront d'optimiser la gestion de la situation.

Qu'en est-il de l'utilisation du fioul dans une vision à long terme? Est-ce que des panneaux solaires sont prévus?

Sur le site, avec le Service des sports, des réglages ont permis de diminuer la consommation d'énergie. Une installation a été ajoutée sur les bâtiments de la Voirie (pour les bassins extérieurs) et un travail a été fait lors de la réfection du bassin. L'énergie a été rationalisée au niveau du restaurant. A l'avenir, des investissements devront être consentis pour encore économiser de l'énergie. Une récupération de la

chaleur se fait, mais il reste des aspects à aborder: le service vient de commencer un état des lieux concernant l'enveloppe pour ensuite discuter de la diminution de la consommation d'énergie.

Est-ce qu'autre chose que du mazout est utilisé?

On commence à substituer le mazout par du solaire, du gaz, etc. Aujourd'hui, on ne connaît pas encore de substitut au mazout. Cela ne sera certainement pas le bois, mais un cumul de différentes sources d'énergie.

Un commissaire est un peu surpris par la réponse concernant les panneaux solaires. On se gargarise avec l'Agenda 21 et personne ne demande ces panneaux. Le service de la Ville de Genève a-t-il une telle peur de la Société d'art public qu'il n'ose plus étudier quelque chose? On pourrait intervenir sur l'enveloppe, même si cela coûte cher, pour économiser de l'énergie. Sinon, on risque de revenir dans quelques années pour demander encore un crédit pour ces travaux-là.

L'enveloppe n'a pas été prise en compte dans ce projet, parce que les services s'en sont déjà occupés il y a une dizaine d'années. De plus, le chauffage de la patinoire n'est pas un grand poste. Les panneaux solaires sur le toit n'ont pas été évoqués, parce qu'on ne sait pas encore si leur poids pourrait être supporté par le toit. On a déjà dû intervenir à ce niveau-là.

Le commissaire regrette que cela ne figure pas dans la proposition. La Société d'art public s'opposerait-elle à l'installation de panneaux solaires sur le toit?

Non, suivant l'aménagement qui pourrait être prévu. En principe, la Société d'art public est consulté et peut accepter certaines installations.

### Eclairage

Pourquoi des options sont-elles proposées? Si l'on ne vote pas les lampadaires, etc., un nouveau crédit sera-t-il demandé dans quelques années pour effectuer ces travaux?

Une étude énergétique a été entreprise. M. Hediger a préféré présenter cet aspect en supplément. Les photographes demandent un meilleur éclairage. De plus, la ligue a signé cette année un accord avec Bluewin nécessitant des caméras. Les journalistes situés du côté de la Voirie ont demandé à être ailleurs. Le projet prévoit le retour des journalistes sur le côté de la Voirie et l'agrandissement du tableau technique pour répondre aux demandes des télévisions.

### Financements extérieurs et patinoire privée

Quels travaux sont-ils imputables au fait que Genève-Servette soit en ligue A?

Le gros des travaux concerne les gradins, indépendants de ces manifestations. M. Hediger ne peut pas donner un pourcentage du crédit qui concernerait la ligue A du

Genève-Servette. L'ensemble des utilisateurs est satisfait du projet, notamment le club des patineurs. La patinoire répond même aux normes des championnats mondiaux de patinage artistique. La seule chose à faire est une intervention sur les aménagements concernant l'espace télévision, la vidéo, la Voirie, etc. C'est réalisable et des garanties ont été prises.

Des financements extérieurs interviennent-ils, le sport professionnel engrangeant d'importantes recettes?

Un homme d'affaires américain, qui avait acheté divers clubs, a été sollicité par le magistrat pour financer la patinoire. Cette personne lui a répondu qu'elle ne finançait que le club, organisé en société anonyme pour le club lui-même et en association pour les juniors. Ensuite, cet homme d'affaires a arrêté de financer le club, que son entraîneur a racheté. Un commissaire libéral souligne que des dettes ont été rachetées.

En ce qui concerne un projet de patinoire privée, M. Hediger a eu diverses discussions. Il a écrit à M. Mark Muller dont voici la réponse: «Il s'agit d'un groupe de promoteurs, dont Jelmoli, qui ne financera pour sa part que le centre commercial, pas la patinoire. De plus, le terrain envisagé pour une patinoire appartient pour une moitié à l'Etat et pour le reste à des privés. Il faudrait le déclasser. Un nouveau projet mammoth n'est pas souhaité, le dernier étant Ikea à Vernier.» Selon le magistrat Hediger, une nouvelle patinoire est nécessaire, mais plutôt du côté du Grand-Saconnex ou de Lancy, Onex. Cependant, il n'existe pas de terrain dans ce secteur. Dans ces conditions, comment envisager un financement extérieur?

La location, actuellement, est de 3000 francs par match qui couvrent 70% des frais. Après les travaux, le montant sera d'environ 4500 francs par match et couvrira tous les frais. M. Hediger rappelle que pendant quatre ans il a entrepris des démarches pour obtenir à peine 500 000 francs pour une salle de gymnastique.

Pour la salle de gymnastique, il aurait été possible de négocier avec les communes: pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

Seuls 500 000 francs ont été obtenus parce qu'il s'agit d'une salle régionale. Pour la patinoire, M. Hediger a également essayé de trouver un moyen de négocier, mais cela aurait été mal vu, la Ville de Genève utilisant déjà d'importantes sommes du Fonds d'équipement communal pour plusieurs grands équipements.

Le commissaire démocrate-chrétien croit savoir que, pour la salle de gym évoquée par M. Hediger, l'apport n'était pas de 500 000 francs, mais de 1,5 million. On dit aussi que le Fonds d'équipement communal n'est pas là pour payer des dettes. Le même problème s'est posé avec la Comédie. Il aimerait recevoir une lettre du Conseil administratif indiquant quel projet sera réalisé et une demande adressée au Fonds d'équipement communal d'y participer financièrement. Il convient d'attendre une réponse avant de discuter. Il faut également contacter le Conseil d'Etat au sujet des structures qui ne sont pas uniquement utilisées par la Ville de Genève. Le commissaire souhaite des demandes officielles, sinon il ne votera pas le crédit.

M. Hediger écrira à l'Association des communes genevoises et à l'Etat.

## Implication du Genève-Servette Hockey Club

Le magistrat précise que, à ce jour, le Genève-Servette Hockey Club n'entend pas financer les travaux et qu'il est opposé au projet. Ce club demande des loges VIP, des salons, des modules, comme au Stade de Genève, cela en vue d'augmenter les recettes de 1,5 million par an. Un tel projet ne passera jamais pour les Vernets.

Le Genève-Servette Hockey Club est opposé au projet. Est-ce que ce club accepterait de financer un autre projet?

Non, selon M. Hediger. Le club souhaite un projet qui lui fasse gagner au moins 1 million de plus par an. Une hypothèse qui leur plaisait a été trouvée il y a trois ans, mais l'investissement de la Ville de Genève aurait été trop important.

Le Genève-Servette Hockey Club attend que la Ville de Genève investisse de l'argent pour en gagner. Est-ce juste?

Le magistrat souligne qu'aucun investissement de la part du Servette n'est envisagé.

M. Voirol ajoute qu'une «patinoire finie» est souhaitée qui rendra envisageable la perception d'un loyer plus élevé, mais pas d'investissement pour la rénovation.

Un commissaire démocrate-chrétien trouve que le Genève-Servette Hockey Club devrait au moins payer l'équivalent des frais. Est-ce que le club ne pourrait pas, éventuellement, payer une partie de l'amortissement, vu l'importance des investissements?

Le Genève-Servette Hockey Club affirme avoir des problèmes financiers. Si l'on entend mettre ce club dans une situation qui ne lui plaît pas, il faudrait au moins une décision du Conseil municipal.

Pourquoi la société anonyme Genève-Servette ne paie-t-elle que 3000 francs alors que le club utilise les vestiaires, un bureau, etc.?

Ce montant couvre les frais. Le bureau n'est pas utilisé à demeure.

Selon un commissaire libéral, la grande problématique concerne les frais de fonctionnement très élevés. Quel est le coût, par exemple, des matchs en personnel du bâtiment, en agents de sécurité municipaux?

Il faudra faire une différence entre un club et une société anonyme à but lucratif, concernant l'effort. Le club encaisse des redevances TV et loue des loges. Est-ce que le contribuable doit financer cela? Est-ce que la société anonyme, qui ne fait pas d'investissement, ne pourrait pas faire des concessions? Une location du Bâtiment des Forces-Motrices coûte 20 000 francs.

Les frais liés aux matchs sont payés, mais on vient également aux Vernets pour patiner sur la glace. Les coûts directs de fonctionnement pour Genève-Servette s'élèvent à 120 000 francs. Vingt-trois matchs sont organisés, plus les plays-off, donc

30 environ, et entre 70 000 et 80 000 francs sont récupérés sur les 120 000 francs investis par la Ville.

M. Nopper signale que la patinoire est un élément important pour la Ville de Genève et qu'il est question ici de la rénovation d'un patrimoine. Rien ne nous dit que dans cinq ou dix ans le club soit toujours en ligue A. Il n'y a pas que Genève-Servette qui utilise ce lieu. Il convient de ne pas perdre de vue l'ensemble des activités.

Cela revient-il à dire que Genève-Servette touche une subvention, puisque seulement 70% des frais sont couverts. Quelle part de travaux est-elle imputable au fait que Genève-Servette joue en ligue A, que Bluewin veut des équipements, etc.? Pourquoi n'est-ce pas Bluewin qui finance son équipement mais la collectivité publique?

M. Hediger réaffirme que les incidences financières concernant le Servette sont minimales.

M. Devanthery précise que, concernant la télévision, il s'agit de la tribune technique et d'autres activités. Un problème concernant le hockey est l'emplacement des sanitaires et des clôtures séparant les supporters des autres spectateurs, mais le montant de cet équipement est très faible.

Pour la télévision et Bluewin, le règlement impose des contraintes de places pour les matchs en ligues supérieures. C'est une conséquence directe, mais ces infrastructures peuvent être utilisées lors d'autres manifestations.

La présidente a entendu évoquer les nombreux utilisateurs. Est-ce qu'on sait combien de personnes d'autres communes utilisent les lieux?

Il est répondu négativement.

Est-ce que le nombre de places, 6700 actuellement, sera augmenté par la construction des deux tribunes?

Non, le nombre est discuté en fonction de contraintes de sécurité.

#### *Discussion et demandes d'auditions*

Un commissaire libéral demande l'audition du comité du Genève-Servette Hockey Club.

Un commissaire démocrate-chrétien aimerait entendre la Société d'art public. Un commissaire socialiste recommande de sortir les procès-verbaux de l'époque. M. Beuchat est en rapport continu avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Les réponses ont déjà été données. Un autre commissaire socialiste suggère d'adresser un courrier à la Société d'art public pour obtenir des précisions concernant le projet.

La présidente a cru comprendre qu'il y avait une autorisation en force et qu'aucun recours n'avait été formulé. Donc, la Société d'art public ne s'oppose pas au projet.

Un commissaire des Verts trouverait toutefois cette audition intéressante, en cas de referendum.

Un commissaire radical aimerait une réponse officielle de l'Etat et de Jelmoli concernant le projet de construction d'une patinoire privée à Blandonnet. Une audition n'est peut-être pas nécessaire, mais un courrier à Jelmoli et à M. Mark Muller oui.

Un commissaire démocrate-chrétien se demande également quel est le rôle de l'Association des communes genevoises (ACG) dans ce dossier. Il n'est pas persuadé que M. Hediger essaie vraiment de trouver des fonds partout. Il demande l'audition de l'ACG (M. Chobaz, président).

La présidente résume les demandes d'auditions et les soumet au vote:

1. L'audition du Genève-Servette Hockey Club.

Vote: L'audition est acceptée par une large majorité.

2. L'audition de la Société d'art public.

Vote: L'audition est acceptée par une large majorité.

3. L'audition du Département des constructions et des technologies de l'information.

Vote: l'audition est acceptée par une large majorité.

4. L'audition de l'Association des communes genevoises.

Vote: l'audition est acceptée par une large majorité.

### **Séance du 28 mars 2007**

#### *Audition du Genève-Servette Hockey Club*

La présidente distribue les documents datés du 26 mars reçus de M. Hediger à l'intention des commissaires afin qu'ils et elles en prennent connaissance avant l'audition.

Lettre de M. Hediger au président du Fonds d'équipement communal avec copie au conseiller d'Etat M. Mark Muller et au président de l'ACG pour solliciter un soutien financier pour la rénovation de la patinoire.

*(Les invités arrivant au même instant, il n'y a aucun commentaire des commissaires.)*

*Audition de M. Louis Christoffel, directeur administratif du club, et de M. Philipp Kneubuehler, directeur organisation et événements du Genève-Servette Hockey Club*

Les personnes auditionnées ne sont pas en possession des documents sur la rénovation de la patinoire. La présidente dit en résumé que des travaux pour

11 millions sont prévus. Elle suppose que les travaux proposés sont connus du club. Conviennent-ils au club?

M. Christoffel les connaît, mais le club n'a jamais été consulté. Il est un des seuls utilisateurs de la patinoire dans les sports de compétition. Le plan a dû dormir dans des tiroirs depuis quelques années.

La présidente précise que la Société d'art public est intervenue et que, ensuite, il a fallu retravailler les crédits. La commission a appris que les matchs de la ligue nationale pouvaient avoir lieu avec des dérogations. Est-ce que cela pose problème? Quels sont les problèmes avec cette patinoire?

M. Christoffel signale que la patinoire a déjà bien des années. Elle devait être la plus belle d'Europe à l'époque de sa construction, mais elle n'est plus aujourd'hui une patinoire adaptée.

On est, par exemple, coincé par l'espace télévision. Beaucoup de choses pourraient être changées.

Le plan présenté au club prévoit une amélioration des vestiaires et tribunes mais, pour le club, cela n'est pas indispensable. Les vestiaires actuels sont acceptables. Aujourd'hui, le club se doit d'être géré comme une PME, avec les sponsors et la vente des billets.

La presse, par exemple, est de nouveau à l'emplacement des loges VIP aménagées par le club. Cela représente un énorme manque à gagner. Le plan a dû être fait lorsque le club était encore en ligue B. Sans les sponsors, le club ne peut pas vivre. Les importants investissements prévus ne servent pas vraiment le club.

Un commissaire libéral veut savoir combien le club paie à la Ville.

Un montant de 3000 francs par match est payé. Ce montant peut paraître très abordable, mais il faut savoir que le club met à la disposition du Service des sports et de la Ville de Genève des abonnements pour une valeur de 123 000 francs (89 abonnements pour la Ville de Genève et 130 abonnements au total). La Ville touche également de l'argent pour la publicité: 80 000 francs environ.

Le commissaire libéral revient sur la tentative du club d'aménager la zone VIP. Y a-t-il d'autres équipements que le club ait aménagés? La pendule, qui l'a aménagée?

Cet objet s'appelle un «vidéotronc» et coûte très cher. Le club l'a payé.

Existe-t-il une liste des investissements et transformations entrepris par le club?

Cette liste peut être fournie. (*Voir annexes au rapport, tableau Excel.*)

Le club est obligé d'utiliser des artifices pour pouvoir utiliser la patinoire. La saison passée, 12 écrans LCD ont été installés pour passer la publicité et les matchs. Cet équipement est mis gratuitement à la disposition du Service des sports. Des améliorations ont également été apportées dans le hall (une scène). Le montage et

le démontage se font aux frais du club. Dans une ancienne zone VIP ont été aménagées des places supplémentaires par rehaussement pour une meilleure visibilité du spectacle. Ce travail a été fait en collaboration avec la menuiserie de la Ville de Genève. Pour donner un confort supplémentaire et pour montrer aux investisseurs qu'on s'engage dans le sens de leur intérêt, on a mis de belles housses grenat.

Cet équipement est mis à disposition pour d'autres manifestations.

Un commissaire rappelle que, dans les recettes du club, doivent être comprises des redevances TV que les invités n'ont pas encore évoquées. Combien rapportent les retransmissions par année?

Dans la ligue suisse, la TV paie directement la ligue qui se partage le pot qui concerne également l'équipe nationale.

Concernant les droits de la TV que la ligue de hockey touche, y a-t-il des rétrocessions?

Le montant est également utilisé pour payer les arbitres et d'autres frais.

Combien cela rapporte-t-il au club?

M. Christoffel ne connaît pas le montant versé à la ligue par les sponsors. Le total est de 220 000 francs et une bonne partie du sponsor Postfinance est versée aux juniors.

Comment fonctionne le groupe des juniors?

Tout est un peu regroupé sous forme d'association, sauf pour les juniors d'élite. Trois cent cinquante jeunes sont concernés, un excellent pool avec des entraîneurs venant même du Canada. Les jeunes de l'élite représentent le plus important groupe à Genève. Ils jouent même dans d'autres clubs ou lors de manifestations. Le mouvement junior fait un bon travail au niveau social. Une fondation a même été créée qui organise des actions en faveur des associations. On visite des malades à l'hôpital, on récolte des fonds, on organise des ventes aux enchères de maillots, etc. L'argent va directement aux associations regroupées au sein de la fondation, sans aucun bénéfice. Le club y tient, persuadé qu'un retour se fera à terme.

Est-ce que le club exploite la buvette? Combien de personnes du Service des sports sont-elles mises à la disposition du club, indépendamment de la sécurité?

La buvette est exploitée depuis deux ans, sauf la partie concernant M. Curchod. Le club doit même lui payer un droit de chemin. Quatre à six personnes au maximum sont mises à disposition par le Service des sports. La sécurité, les placeurs et la billetterie sont assurés par le club.

Dans l'hypothèse où le crédit serait voté, le club serait-il satisfait et accepterait-il de payer un peu plus? Il a été dit que les recettes augmenteraient de plus de 1 million.

M. Christoffel aimerait que la situation se présente ainsi, mais cela ne rapportera jamais autant. Le club veut négocier afin que les journalistes soient installés en face et libèrent ainsi l'espace VIP, mais cela augmenterait le crédit. Le secteur presse prévu coûte plus cher qu'une autre solution. Le club acceptera de payer plus après les travaux à la condition que soient supprimés les abonnements mis gratuitement à la disposition de la Ville de Genève. Ces abonnements concernent les meilleures places.

Par rapport au projet présenté il y a quelques mois, les aménagements ne changent pas grand-chose à l'utilisation de la patinoire; ils n'améliorent pas les possibilités du club de faire du revenu. Beaucoup d'argent est investi et n'aide pas le club. Les responsables ont compris que le projet est bouclé et qu'il est reparti dans une nouvelle procédure fastidieuse.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) veut savoir s'il est possible d'obtenir les comptes. Son groupe est d'avis que le club prenne en charge les frais liés aux loges censées lui rapporter de l'argent, ainsi que les travaux de séparation de catégories de supporters exigée par la violence possible des supporters lors des rencontres. Qu'en est-il des loges VIP et de la séparation des supporters?

D'après M. Christoffel, les loges mentionnées dans la proposition ne sont pas les loges demandées.

M. Kneubuehler voyait, dans l'ancien projet, de petits murets comme il en existe à Roland-Garros. On y revient, mais cela ne suffit plus aujourd'hui. Les sponsors demandent des endroits clos, d'où un manque à gagner si le club n'en dispose pas. Le club accepterait de financer de tels équipements, mais cela n'a pas été proposé et ce qui l'est ne correspond pas à l'équipement que demandent les sponsors.

Le club prendrait alors en charge des loges aux normes qui lui conviennent?

La ligue ne s'en occupe pas.

Un commissaire résume que, si on vote les 12 millions, cela ne rapportera rien au club à l'arrivée. Et que, de plus, on ne lui a pas demandé son avis concernant les travaux prévus.

Les invités confirment les deux assertions et ajoutent, concernant le projet de 12 millions, que l'on pourrait peut-être pour ce montant aménager de vraies loges, cela ne coûte pas très cher, mais il faudrait se mettre autour d'une table et en discuter ensemble. Il serait peut-être même possible de diminuer le coût des travaux.

Que demande le club, à part les loges VIP?

M. Kneubuehler est surpris de voir que ces loges ne figurent pas dans la proposition. Le problème sonore est énorme et l'éclairage est aussi un peu problématique. Le vestiaire a été financé par le club. Il est modeste, mais il a le confort qu'il faut et il est assez chaleureux. Il n'est pas nécessaire d'intervenir à ce niveau, mais si cela se fait le club sera content.

Cependant, le club a plus besoin de deux locaux pour ranger du matériel.

Qu'en est-il du projet du grand groupe intéressé par une nouvelle patinoire. Est-ce qu'il existe des tractations à ce sujet au sein du club?

Il n'y a pas de tractations. Seul Jelmoli est concerné.

### *Discussion et vote*

Le commissaire démocrate-chrétien estime qu'on peut arrêter les travaux, décommander les auditions prévues et refuser la proposition, attendre le départ de M. Hediger et reprendre le dossier à la base avec d'autres personnes.

Un commissaire libéral refusera également la proposition. Cependant, se pose la question de l'éclairage. La ligue suisse a demandé qu'on intervienne. Le commissaire libéral est d'accord d'arrêter les travaux sur cet objet pourvu qu'on s'occupe de l'éclairage.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) explique que son groupe est très gêné par le sport business. La réflexion porte aujourd'hui sur le bâtiment qu'on doit entretenir. Concernant les vestiaires, on pourrait réaliser une version plus modeste. Une sonorisation serait intéressante. Son groupe trouve choquant qu'il n'y ait pas eu de concertation. C'est surprenant! La commissaire propose une nouvelle audition de M. Hediger avant de geler la proposition, éventuellement une concertation et la proposition d'une version plus modeste. Il serait préjudiciable de renvoyer la proposition sans obtenir ces informations.

Un commissaire radical est également un peu gêné. On peut croire l'un ou l'autre, M. Hediger ou M. Christoffel. D'après le magistrat, Genève-Servette a été consulté. La patinoire a besoin de travaux, mais elle n'est pas en ruine. Pourquoi faut-il 12 millions pour la rénover? Il suivra la proposition de refus de la proposition en attendant qu'un nouveau magistrat prenne en charge ce dossier.

Un commissaire des Verts trouve le sujet intéressant. Un club professionnel utilise ce bâtiment qui est un énorme consommateur d'énergie. Suite à l'audition de ce soir, on constate, une fois de plus, que la commission n'est qu'une chambre d'enregistrement. Le commissaire a l'impression que ce club doit accepter ce qui est proposé. On ne peut pas travailler de cette manière; il demande donc également de refuser la proposition et que le nouveau responsable du département revienne avec une nouvelle mouture. Pour le problème d'éclairage, on pourrait revenir avec un crédit uniquement pour cet élément et le mentionner dans le rapport. Le commissaire des Verts accepte d'entrer en matière pour ce crédit éclairage.

Le groupe socialiste est à l'aise pour renvoyer le dossier, d'autant plus que, pour les places de jeux (*dossier qui a été renvoyé au magistrat afin qu'une nouvelle mouture moins chère soit proposée*), les conséquences ont été intéressantes. Que les intéressés n'aient pas été consultés est choquant. On leur a simplement montré le projet. Quant à l'utilisation de la patinoire, il ne peut que constater qu'on ne met pas beaucoup d'énergie pour l'animer. Il faut entreprendre des travaux dans la patinoire,

mais cela n'est pas urgent. Il vaut la peine d'attendre le renouvellement du Conseil administratif pour retravailler le projet. Le commissaire socialiste est favorable au renvoi et à la proposition de faire passer le dossier de nouveau en automne.

Le commissaire libéral remarque que la proposition revient en commission depuis un certain temps déjà. Le club demandant des loges VIP fermées, il ne voit pas où les aménager. On propose des places VIP, mais le club n'en veut pas. On nous ment depuis longtemps. Il faut renvoyer le tout au Conseil administratif.

Le commissaire radical observe que le magistrat n'a rien fait pour obtenir des fonds, sauf une lettre. Tout le monde sait qu'on bénéficie d'abonnements, mais cette commission a été choquée d'entendre que le club Genève-Servette ne paie que 3000 francs par match pour utiliser la patinoire. Il n'a jamais été dit qu'une compensation se faisait par des abonnements.

Le commissaire démocrate-chrétien comprend la gêne du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), mais on est à la fin de la législature. Il faut saisir cette chance. Le dossier doit être remis à plat avec de nouvelles personnes afin de le faire avancer. La patinoire est homologuée. Faisons les choses correctement plutôt que de dépenser 12 millions qui ne régleront pas les multiples problèmes.

La présidente soumet au vote le refus de la proposition.

Vote: la proposition est refusée à l'unanimité moins 1 abstention (AdG/SI).

La présidente annulera les auditions du 25 avril 2007 de M. Mark Muller, de l'Association des communes genevoises et de la Société d'art public.

### **Séance du 25 avril 2007**

*Prise de connaissance de la lettre de l'Association des communes genevoises du 10 avril 2007 et discussion (liste des travaux effectués par le Genève-Servette Hockey Club)*

L'ACG a décidé de mettre à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 25 avril 2007 la demande du Conseil administratif. M. Ferrazino assistera à cette séance. Comme la presse avait publié que la commission avait refusé la proposition, la participation de l'ACG n'a plus été jugée nécessaire et l'objet a été retiré de l'ordre du jour. Le 18 avril 2007, M. Hediger (voir *Mémorial* N° 54) a donné lecture de la lettre de l'Association des communes genevoises concernant la subvention du Fonds d'équipement communal à la réfection de la patinoire des Vernets. Durant cette même séance plénière, la commission des travaux s'est réunie à la pause et, à la majorité sauf une voix, n'a pas jugé bon de revenir sur la proposition refusée le 28 mars 2007. Ce point a été remis à l'ordre du jour du 25 avril 2007. La présidente précise qu'elle n'a pas pris seule la décision de mettre ce point à l'ordre du jour. Cette décision a été prise par un petit groupe qui s'est réuni à la sortie de la séance plénière.

La présidente a reçu un appel de l'ACG qui souhaitait savoir s'il fallait remettre le point à l'ordre du jour. La présidente est d'avis que, indépendamment de la décision prise par la commission, il n'est pas anodin de savoir que 30% du coût de la rénovation de la patinoire pourraient être financés par un autre organisme que la Ville de Genève.

Le commissaire démocrate-chrétien ne regrette pas le vote de la commission. On pourra reprendre le dossier de zéro et une proposition pourra être présentée qui satisfera tout le monde.

Un commissaire socialiste trouve que le dossier était mal ficelé. De plus, un seul club occupe pratiquement la patinoire. Il n'appartient pas à la Ville de Genève de fournir des cabines et loges pour les VIP. De plus, en discutant avec la Commission des monuments, de la nature et des sites, il a appris qu'on ne saurait pas où aménager ces loges.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) entend beaucoup de choses négatives dans cette commission. Finalement, M. Hediger a fait une démarche en écrivant une lettre à l'ACG qui dit qu'elle financera une partie des travaux et que la Ville de Genève a la liberté d'établir une proposition. Il faudra ensuite discuter de la somme à mettre à disposition. Il faut aussi assumer la situation en fonction de cela. Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'était pas complètement opposé au projet, mais il a souhaité faire le débat en séance plénière. La commissaire aurait presque envie de proposer une nouvelle audition.

Une autre commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) estime que le doute a été semé dans la commission par le hockey club. Une concertation a bien eu lieu en 2001 mais, ensuite, la présidence du club a changé, ce qui explique un certain flou et une audition un peu surréaliste. Les négociations ont eu lieu avec l'ancienne équipe.

Pour la présidente, c'est le serpent qui se mord la queue. La commission a refusé la proposition parce qu'aucune précision n'était disponible concernant un apport financier externe et l'ACG, au même moment, attendait une décision dans l'autre sens pour apporter son soutien.

### **Séance du 24 mai 2007**

La présidente rappelle que la commission a demandé une liste des travaux exécutés par le Genève-Servette Hockey Club qui concernent essentiellement des installations pour la télévision et les loges VIP. (*Voir liste annexée au rapport.*)

Le président du Conseil municipal a reçu la copie d'un courrier de l'ACG daté du 8 mai (*voir la lettre annexée au rapport*) qui confirme la proposition d'allouer un montant de 3 350 000 francs, prélevé sur le Fonds d'équipement communal, aux travaux concernant la patinoire pour autant que le Conseil municipal vote le crédit d'ici à la fin de cette année. Cette lettre confirme la décision de l'ACG.

La présidente de commission ainsi que le président du Conseil municipal s'accordent à dire qu'il est important que ce rapport soit traité en juin afin qu'un nouveau projet soit proposé et accepté avant la fin de l'année 2007, nouveau projet qui bénéficiera de ce montant de 3 350 000 francs alloué par le Fonds d'équipement communal. Que cela soit fait ainsi!

### *PROJET D'ARRÊTÉ I REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 626 000 francs destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 626 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 95 312 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amorti au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

### *PROJET D'ARRÊTÉ II REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 676 300 francs destiné au remplacement complet de l'installation d'éclairage (option I) de la patinoire

intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 676 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

### *PROJET D'ARRÊTÉ III REFUSÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

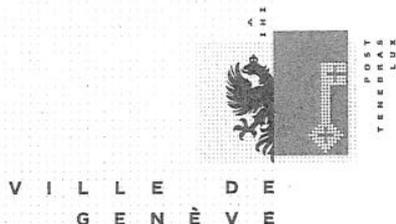
*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 909 460 francs destiné au remplacement des aérothermes (option II) de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 909 460 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

*Annexes:*

- historique des crédits votés pour la patinoire des Vernets
- liste des spectacles se déroulant dans la patinoire, sauf ceux ayant lieu sur de la glace
- mail et liste des travaux effectués par le Genève-Servette Hockey Club
- réponse du Fonds d'équipement communal à la demande du magistrat (lettre de l'Association des communes genevoises du 8 mai 2007)



Note à

Madame Béatrice Graf Lateo  
Présidente de la commission des travaux  
Palais Eynard

---

Genève, le 26 mars 2007  
YN

## PR – 533 Réponses à la commission des travaux

### Le Maire

André Hédiger  
andre.hediger@ville-ge.ch

Madame la Présidente,

Suite à l'audition de la commission des travaux du 14 courant concernant le crédit de rénovation de la patinoire des Vernets (PR-533), je vous transmets ci-dessous les réponses aux questions posées.

### Historique des crédits votés pour la patinoire

Le crédit de construction de la patinoire fut voté en 1956.

En 1986, dans le cadre du crédit de CHF 1'950'000.- destiné à la réfection de la cuisine du restaurant des Vernets, CHF 378'000.- furent affectés à la réfection de la potinière et CHF 375'000.- au remplacement des sièges.

En 1987, dans le cadre d'un crédit « multipack » d'un montant total de CHF 4'545'000.-, CHF 80'000.- furent alloués au remplacement du groupe électrogène de secours du centre sportif des Vernets (patinoire et piscine).

Le 17 mars 1992, le Conseil municipal vota un crédit de CHF 13'662'108.- destiné à divers travaux de sécurité et à la rénovation partielle de la patinoire. Il s'agissait principalement de mettre l'installation aux nouvelles normes fédérales de sécurité (OPAM) en déplaçant les compresseurs de la centrale de froid (site propre) et en réalisant de nouvelles sorties de secours ainsi que des sièges sur le grand gradin.

Diverses améliorations furent apportées en 1997, d'un montant total de CHF 347'000.- portant sur le remplacement du tableau électrique du mirador et des haut-parleurs et amplificateurs de sonorisation de la piste, ainsi que de la mise en passe du centre sportif (patinoire et piscine). Ces améliorations faisaient parties d'un crédit « multipack » d'un

montant total de CHF 2'133'500.- destiné à des travaux d'entretien et de sécurité dans divers bâtiments publics de la Ville de Genève.

montant total de CHF 2'133'500.- destiné à des travaux d'entretien et de sécurité dans divers bâtiments publics de la Ville de Genève.

En 2002, une somme de CHF 47'000.- fut dépensée pour refaire les bordures et murets de la piste de glace et CHF 250'000.- pour le remplacement des alimentations sanitaire (eau chaude et froide) du centre sportif des Vernets (patinoire et piscine). Ces dépenses furent prises également sur un crédit global d'un montant de CHF 1'934'000.-.

Enfin, en 2005, un crédit de CHF 1'150'000 fut voté pour remplacer la partie condensation-évaporation des installations frigorifiques de la patinoire. En effet, lorsque la nouvelle centrale de froid avait été créée en site propre, les condenseurs et tours de refroidissement n'avaient pas été changés pour des raisons d'économie.

#### **Liste des spectacles et manifestations hors glace**

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif pour la période de 2002 à 2006. Il est à noter que pendant la période hors glace, soit de fin avril à début août, de nombreux travaux d'entretien et de maintenance sont réalisés dans le bâtiment, rendant parfois impossible l'organisation de spectacle ou manifestation.

#### **Demande de financement au Fonds d'équipement**

En date du 20 mars, j'ai adressé un courrier au président du Fonds d'équipement communal - avec copie au Conseiller d'Etat Mark Muller et au président de l'Association des communes genevoises - pour solliciter un soutien financier à la rénovation de la patinoire. Nous sommes dans l'attente d'une réponse et ne manquerons pas de vous informer immédiatement du résultat de cette démarche.



André Hédiger

Annexe : Liste des manifestations hors glace

# Liste des manifestations à la patinoire des Vernets

## Dates

## Description :

### 2002

15.01.2002	Tournoi de football en salle "Coupe des Rois"
27.04.2002	Soirée dansante "La Totale"
31.05 au 02.06.2002	Asphaltissimo sur les deux pistes
05.06.2002	Arrivée du Tour pédestre du Canton
24 au 28.06.2002	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
01 au 05.07.2002	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
12 au 16.08.2002	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)

### 2003

11.02.2003	Tournoi de football en salle "Coupe des Rois Franck Muller"
16 au 20.07.2003	39e championnats du monde de pétanque
23 au 27.06.2003	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
30.06 au 04.07.2003	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
11 au 15.08.2003	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)

### 2004

28.06 au 02.07.2004	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
05 au 09.07.2004	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
16 au 20.08.2004	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)

### 2005

15 au 25.08.2005	Camp d'été
27.06 au 26.08.2005	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)

### 2006

16 au 17.01.2006	Etihad Indoors 2006
20.05.2006	Forum mondial "Villes et qualité de vie"
26 au 30.06.2006	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
03 au 07.07.2006	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)
14 au 24.08.2006	Camps des Vernets
21 au 25.08.2006	Ecoles d'été du Service des sports (Sporiginal)

----- Original Message -----

From: KNEUBUEHLER Philipp  
To: 'Béatrice Graf Lateo'  
Cc: 'Louis Christoffel'  
Sent: Monday, May 21, 2007 7:45 AM  
Subject: RE: liste des travaux effectu   par le gshc    la patinoire des Vernets

Bonjour Madame La Pr  sidente,

Pour faire suite    votre mail, je vous confirme en effet, que les travaux mentionn  s « Ville de Gen  ve » ont   t   effectu   par le personnel du SDS, mais pay   par le GSHC.

Mes salutations les meilleures.

Philipp Kneubuehler  
Directeur  
P. +41 (0)78 854 44 47  
T. +41 (0)22 338 30 04  
pk@gshc.ch

Gen  ve-Servette Hockey Club  
Chemin de la Gravi  re 4  
Case Postale 1635  
CH-1211 Gen  ve 26

Tel. +41 (0)22 338 30 00  
Fax. +41 (0)22 338 30 01

---

De : B  atrice Graf Lateo [mailto:b.graflateo@bluewin.ch]  
Envoy   : samedi, 19. mai 2007 20:26  
   : KNEUBUEHLER Philipp  
Cc : 'Louis Christoffel'  
Objet : Re: liste des travaux effectu   par le gshc    la patinoire des Vernets

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour le mail ci-dessous, ainsi que la liste des travaux jointe.

Ai-je bien compris que lorsqu'il est indiqu   "Ville de Gen  ve", c'est l'administration municipale qui a effectu   les travaux, mais qu'ils ont   t   pay  s par votre club ?

Tout en vous remerciant pour votre r  ponse, je vous prie d'agr  er, Monsieur le Directeur, mes salutations les meilleures

----- Original Message -----

From: KNEUBUEHLER Philipp  
To: b.graflateo@bluewin.ch

Cc: 'Louis Christoffel'

Sent: Friday, May 18, 2007 12:00 PM

Subject: liste des travaux effectués par le gshc à la patinoire des Vernets

Bonjour Madame La Présidente,

Pour faire suite à votre mail, je vous transmets ci-joint la liste demandée. Cette liste contient uniquement les principaux coûts de ces 3 dernières saisons.

En restant à votre disposition pour tous compléments d'informations, je vous souhaite un très bon week-end

Meilleures salutations

Philipp Kneubuehler  
Directeur  
P. +41 (0)78 854 44 47  
T. +41 (0)22 338 30 04  
pk@gshc.ch

Genève-Servette Hockey Club  
Chemin de la Gravière 4  
Case Postale 1635  
CH-1211 Genève 26

Tel. +41 (0)22 338 30 00  
Fax. +41 (0)22 338 30 01

----- Original Message -----

From: Béatrice Graf Lateo  
To: lc@gshc.ch

Sent: Friday, April 20, 2007 6:46 AM

Subject: Liste des travaux pour la patinoire des Vernets effectués par le GSHC

Ce message s'adresse à :

M. Louis Christoffel, directeur administratif du Genève-Servette Hockey-Club et à

M. Philipp Kneubuehler, directeur organisation & événements du Genève-Servette Hockey-Club

Messieurs les directeurs,

Lors de votre audition devant la commission des travaux du Conseil municipal de la Ville de Genève le 28 mars 2007, il avait été convenu que vous transmettiez à la commission la liste des travaux effectués par votre Club dans la patinoire des Vernets. En conséquence, je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir votre courrier à l'adresse ci-dessous.

Tout en vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Messieurs les directeurs, mes salutations distinguées.

Béatrice Graf Lateo  
Présidente de la commission des travaux  
11, Av. Riant-Parc  
1209 Genève

## Travaux effectués par le GSHC, à la patinoire des Vernets



Branchement eau	Ville de Genève	741.60
Cadenas	Lavotel	92.94
Caillebotis M2602	Sigle Sarl	4'211.46
Caisson lumineux bars	MP Diffusion	1'248.15
VIP chaises cuir	Pfister Meubles	3'206.00
Chariots à linge (5)	Lavotel Nyon	1'412.50
Chariot enrouleur	Ville de Genève	1'100.00
Chariot grillagé sur roulettes	Banchet manutention SA	1'269.70
Chassis pour patinoire, secteur VIP (3)	Olivier Murner SA	8'028.67
Construction podium		4'600.00
Container	Constructil	20'860.00
Container frigorifique	BCH	710.00
Container Merchandising location	Constructil	1'350.00
Container WC	Ville de Genève	3'426.00
Entretien et nettoyage	TN-Technique du Nettoyage Genève	598.00
Etageres pour bar supporter & accessoires		1'301.12
Etageres patinoire	Lorenzini SA	418.77
Frais Installation réseau TV	Télévision Secours	99'077.77
Frais Divers	A OMER	85.39
Gradins Club GS	Ville de Genève	15'000.00
Grillage patinoire VIP		4'000.00
Installation écrans TV	TV Secours	24'023.25
Ligne ISDN	Fanac & Robas SA Genève	392.52
Local physios aménagement		2'000.00
Container WC location	André Muller	4'233.00
Longrines pour pose containers	Dunoyer construction sa	812.40
Machine à glaçons		4'000.00
Installaton Wi-Fi	Ville de Genève	7'060.10
Peinture achat		185.87
Peinture patinoire		278.81
Peinture hall		400.00
Pose système multimédia Vernets	TV Secours	77'130.67
Pose système multimédia Vernets	TV Secours	75'054.98
Présentoirs plexi VIP	Polyplast SA	180.00
Publicité sur glace	Ville de Genève	5'000.00
Récipients électriques pour vin chaud	Finale SA Cogny	569.98
Réparation caméras	Télévision Suisse romande	269.89
Réparation et rénovations	Ville de Genève	3'184.01
Tapis vestiaire		12'500.00
Tente Vitabri	LT Locatentes Sarl Gy	2'211.90
Test sur housse VIP	Zschokke	199.81
Tribune Supporters séparation	Ville de Genève	9'817.50
Tribune Supporters séparation	Ville de Genève	19'635.00
Tribune Supporters séparation	Ville de Genève	9'817.50
Vestiaire aménagement	Divers entreprises	14'000.00
Vestiaire inst. Technique	TV Secours	5'000.00
Vidéotron		340'000.00
VIP aménagement	DBM	1'441.56
VIP gradins amovibles		15'000.00
VIP moquette		9'000.00
VIP+GS Housses sièges	Art-Abesque	17'418.20
VIP+GS Housses sièges	CoverPrestige	17'418.20

## Travaux effectués par le GSHC, à la patinoire des Vernets

Zone VIP	MP Diffusion	1'177.62
Zone VIP + antifeu	DBM	37'529.12
Paroi VIP		5'000.00
grille séparation VIP		8'000.00
	Zschokke	335.89
	PanoPub SA	8'840.00
	Alain Cloux	1'455.86
	Recatec-CPA Etagieres	5'941.59
		919'253.30

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE



VILLE DE  
GENÈVE

Monsieur Roberto Brogini  
Président du Conseil municipal

Genève, le 16 mai 2007

**Travaux de réfection de la patinoire des Vernets**

Monsieur le Président,

Nous vous remettons sous ce pli la copie du courrier, du 8 écoulé, de l'Association des communes genevoises (ACG) adressé au Fonds d'équipement communal (FEC) concernant les travaux de réfection de la patinoire des Vernets.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.



Jacques Moret

Annexe mentionnée

Copie : Mme Béatrice Graf Lateo, Présidente de la commission des travaux

Assemblée générale
10 MAI 2007
10 MAI 2007
DT + lettre à au pdt CH pour l'informa
5 CA 3 DG

a



**Association des communes genevoises**  
 Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge  
 Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55  
 Correspondance : case postale 1276  
 e-mail : info@acg.ch - www.acg.ch

**COPIE**

Fonds d'équipement communal  
**Monsieur Claude Etter**  
 Président  
 p.a. DT-Services financiers  
 Case postale 3918  
 1211 Genève 3

Carouge, le 8 mai 2007

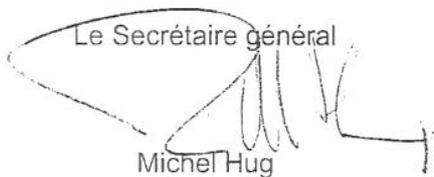
**Concerne : travaux de réfection de la patinoire des Vernets**

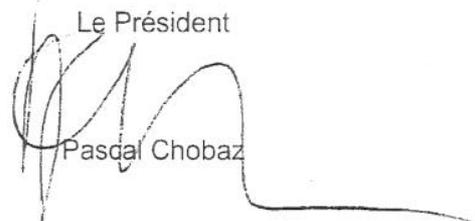
Monsieur le Président,

Lors de la dernière Assemblée générale extraordinaire de notre Association, les communes ont approuvé le subventionnement, par le Fonds d'équipement communal, des travaux de réfection de la patinoire des Vernets pour un montant de Fr. 3'350'000.-- (soit 30 % du coût de Fr. 11'211'000.--).

Ce faisant, elles ont mis pour condition à l'octroi de cette participation financière un vote du crédit, par le Conseil municipal de la Ville de Genève, d'ici à la fin de l'année.

Vous remerciant de bien vouloir prendre toute disposition en vue de l'application de cette décision de l'ACG qui s'inscrit dans la seconde mission du Fonds d'équipement communal, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général  
  
 Michel Hug

Le Président  
  
 Pascal Chobaz

*Copie : Conseil administratif de la Ville de Genève*